

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 011-1908/17/BM

■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération Tables Rondes de l'Arbois MET 17/3258/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 9 ans, le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, en partenariat avec Aix-Marseille Université, organise un colloque annuel intitulé « Les Tables Rondes de l'Arbois ». Cette manifestation vise à sensibiliser la société civile aux grandes avancées scientifiques et techniques dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Lieux de savoir et de débats, « Les tables Rondes de l'Arbois » sont aujourd'hui connues et reconnues comme étant un événement culturel scientifique majeur où les plus grands professeurs, chercheurs et personnalités de leur domaine viennent partager et diffuser la richesse de leur savoir.

La 9^e édition des Tables Rondes de l'Arbois s'est déroulée du jeudi 30 mars au vendredi 31 mars 2017 autour du thème « Langage, écritures et communication » au sein de la faculté de Droit et Science Politique d'Aix-Marseille Université. Comme pour les précédentes éditions, un plateau exceptionnel de personnalités d'audience internationale ont répondu à l'invitation du Professeur Daniel Nahon, instigateur des Tables Rondes de l'Arbois et membre fondateur du Conseil Scientifique et Industriel du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée. Louis Schweitzer, Yves Coppens, Jean Jouzel ou encore Patrice Debré sont intervenus dans un programme de conférences qui ont réunis une quinzaine d'experts d'exception et plus d'un millier de participants.

Les Tables Rondes de l'Arbois reçoivent chaque année le soutien financier de partenaires institutionnels, notamment du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juin 2017**

La présente délibération vise à approuver les demandes de subvention suivantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tous les documents y afférents.

Le budget alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les 9e Tables Rondes de l'Arbois a été établi à 111 795 € TTC, déduction non faite des aides financières qui seront sollicitées par la Métropole Aix-Marseille Provence auprès du Conseil Départemental 13 pour un montant de 25 000 € TTC et du Conseil Régional PACA pour un montant de 8000 € TTC, dès lors que Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant sera autorisé à réaliser cette opération.

Le budget global prévisionnel de la manifestation est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Nature	Montant	Nature	Montant
Accompagnement à l'organisation du colloque :		Ressources propres Métropole Aix-Marseille Provence	78 795,00
Communication	12 345,00	Demande de financement :	
Relations medias	8 160,00	Conseil Départemental 13	25 000,00
Animation	3 600,00	Conseil Régional PACA	8 000,00
Logistique (déplacement, hébergement, repas, accueil, sécurité)	35 770,00		
Post congrès	1 320,00		
Honoraires : Conseil et coordination	8 400,00		
Location espace	3 600,00		
Réception - Traiteurs	13 800,00		
Prestations Intellectuelles	24 800,00		
TOTAL des dépenses	111 795,00	TOTAL des recettes	111 795,00

Aix-Marseille Université alloue quant elle un budget de 104 000 € TTC venant compléter le budget de la manifestation (prise en charge de la captation audiovisuelle des Tables Rondes de l'Arbois et communication de l'Université dédiée spécifiquement à cette manifestation).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juin 2017

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de cette opération.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette manifestation.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, État Spécial du Territoire Budget n°6, Conseil de Territoire du Pays d'Aix, section de fonctionnement - Nature 7473 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juin 2017